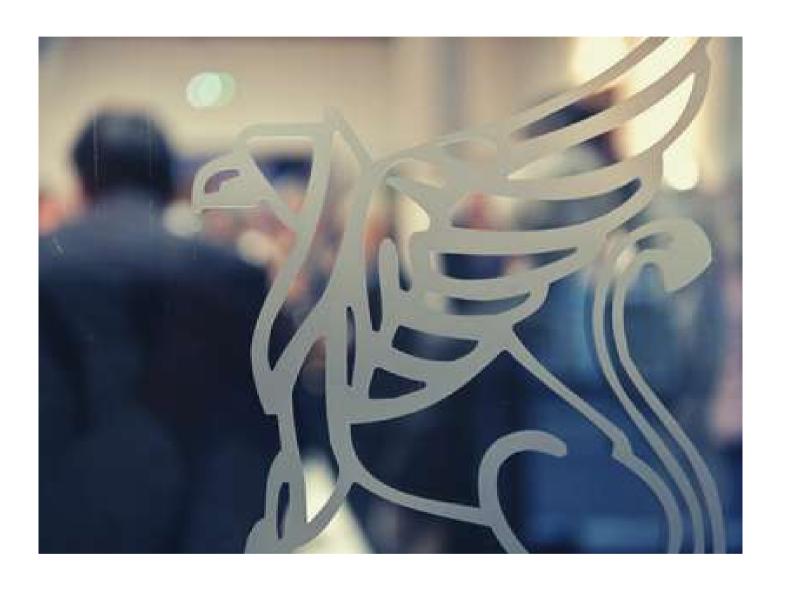
# 2021 RAPPORT ANNUEL



# CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

## **SOMMAIRE**

01
LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

02

LE CONSEIL D'ORIENTATION E DE SURVEILLANCE

03 L'ORGANIGRAMME

04

2021 EN QUELQUES CHIFFRES

05 LE MOT DU DIRECTEUR

10

LES SERVICES

22 LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

LA NOTE ANNEXE AUX ÉTATS

A NOTE ANNEXE AUX ETATS. FINANCIERS

33
LES RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES









# LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Le Crédit Municipal de Toulouse, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, a pour mission principale de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont les crédits municipaux ont le monopole.

Les Monts de piété sont les ancêtres des Crédits Municipaux. Le premier est créé au XVème siècle en Italie par un moine récollet : Barnabé de Terni. Son objectif était de créer une banque charitable afin de lutter contre les usuriers et de permettre à ceux qui manquaient d'argent pour leur subsistance journalière d'emprunter sans intérêt des petites sommes d'argent en donnant un gage pour la sûreté du prêt. En France, le premier établissement est ouvert en Avignon en 1610.

A Toulouse, c'est le 14 décembre 1867 qu'un décret impérial porte création du Mont de Piété de la ville. En 1918, les Monts de Piété changent d'appellation et se nomment désormais "Caisses de Crédit Municipal".

La loi du 24 janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal dans le système bancaire et leur confère le statut d'établissement de crédit. Le Crédit Municipal de Toulouse exerce son activité après avoir obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses comptes annuels sont présentés conformément à la réglementation bancaire et sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

La mission du Crédit Municipal est une mission d'aide sociale non lucrative. Ses comptes, en tant qu'établissement public, sont soumis aux règles de la comptabilité publique et font l'objet d'une certification par le comptable public.

Les orientations générales de l'établissement sont définies par un Conseil d'Orientation et de Surveillance, composé du maire de la ville de Toulouse, président de droit, de membres élus du Conseil municipal et de membres nommés.

# LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

#### Président

Jean-Luc MOUDENC

Maire de la Ville de Toulouse

Président de Toulouse Métropole

Vice-présidente

Ghislaine DELMOND Adjointe au Maire

#### Membres élus

Nicole MIQUEL-BELAUD

Conseillère municipale déléguée

Samir HAJIJE
Conseiller municipal délégué

#### Membres nommés

Jean-Louis REULAND Consultant formateur en gestion financière Charles GAJAN
Ancien Directeur
des services fiscaux

Jean ARROUCAU
Directeur du CREPI

## L'ORGANIGRAMME

Conseil d'orientation et de surveillance

DIRECTION
Franck PAINDESSOUS

FONCTION RISQUE Marie MEYZIE

CONTRÔLE INTERNE, CONFORMITÉ ET

AGENCE COMPTABLE Elodie OUVRARD

Directrice adjointe Marie-Laure WESSEL

COMMUNICATION RSE Marie MEYZIE

## CHEF DU SERVICE DES FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

Marie-Laure WESSEL

AGENCE MONTAUBAN Karim GALLAND

#### CHEF DU SERVICE DES PRÊTS ET DES VENTES

Stéphane MARTINEZ Adjointe au chef de service : Lise MANENT

RESSOURCES HUMAINES AFFAIRES GENERALES Carole DUSSARRAT

INTERVENTIONS
TECHNIQUES
ET SECURITE
Xavier DUBOIS

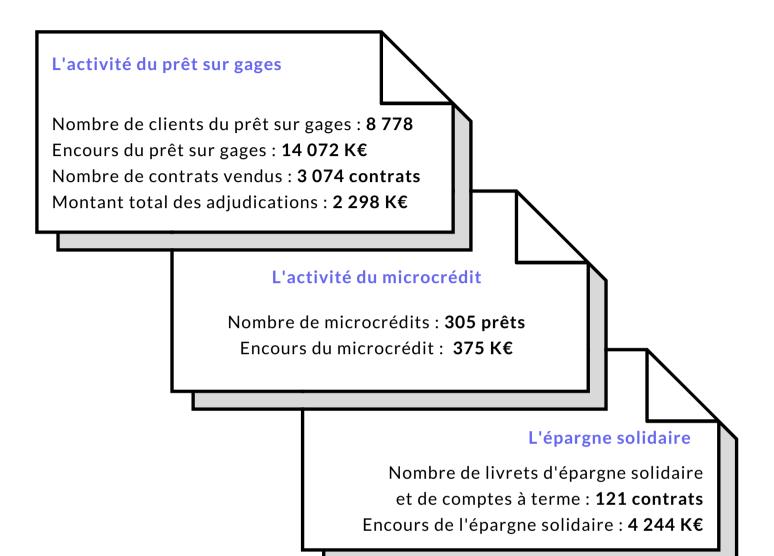
FINANCES SOLIDAIRES Carole DUSSARART SYSTEMES
INFORMATIONS
ET TIC
Michel JOANIQUET

PRÊTS
PERSONNELS
Carole
DUSSARART

PRÊTS SUR GAGES Lise MANENT VENTES AUX ENCHERES Stéphane MARTINEZ



## **2021 EN QUELQUES CHIFFRES**



# LES ELEMENTS FINANCIERS DE L'ETABLISSEMENT

Fonds propres : 15 208 K€

Bilan : **21 495 K€** 

Produit net bancaire: 2 444 K€

Résultat : **254 K€** 

Coefficient d'exploitation: 83.86 %

## LE MOT DU DIRECTEUR

L'année 2021 a été marquée comme en 2020 par la crise sanitaire qui a continué à impacter, comme dans la plupart des secteurs, l'activité et le fonctionnement du Crédit Municipal de Toulouse.

L'activité de prêt sur gage a connu un net regain au cours de l'année écoulée qui, couplée à un ajustement de la tarification, a permis de maintenir les équilibres financiers de l'établissement. Les transferts de gages vers l'agence de Montauban se sont poursuivis, favorisés par la prise en charge d'une partie des intérêts pour les clients souhaitant réaliser ce transfert.

L'agrément pour la garantie des métaux précieux a été accepté par les services des douanes pour l'agence de Montauban ce qui permet d'éviter de rapatrier les objets devant en bénéficier sur le siège toulousain.



Au niveau des ventes aux enchères, le rythme annuel a été retrouvé avec le souhait de rattraper l'année 2020 qui avait vu chuter fortement le nombre des ventes en raison du contexte sanitaire. Sur Toulouse, ces ventes bénéficient désormais systématiquement au moment de l'exposition d'un service d'expertise gratuite effectuée par l'étude de notre commissaire-priseur.

Le service de microcrédit a connu quant à lui une baisse significative d'activité que l'on retrouve d'ailleurs au niveau national.

Dans un contexte de constitution d'épargne, concernant les placements proposés par le Crédit Municipal, l'établissement a acté une baisse de la rémunération des livrets et des comptes à terme solidaires.

S'agissant de ľactivité de **Point** Conseil Budget (PCB) et à l'initiative du conseil départemental du 82, les PCB du département (CD82, UDAF82 et le Crédit Municipal) se sont rapprochés et ont créé le consortium PCB82 afin de mutualiser documents et la communication sur le territoire. Le Crédit Municipal de Montauban propose ainsi depuis le mois de décembre 2021 permanences Point Conseil Budget à Montauban.

Au niveau des éléments financiers, le total du bilan s'élève à 21 495 K€ en baisse de 1,68%. Les capitaux propres (dont le FRBG) à 15 581 K€ progressent de 2,95 %.

Au niveau des résultats, les intérêts et produits assimilés à 1 965 K€ connaissent une variation positive de 258 K€ (+15,13%) due à l'ajustement de la tarification dans un contexte de forte baisse d'activité et d'encours de prêts.

Les commissions produits augmentent sensiblement par l'augmentation d'un point des droits sur adjudications sur une année entière de ventes judiciaires (+14,78%) à 179 K€.

Les autres produits sont en forte progression (+73 K€) avec le plein effet des mesures mises en place pour compenser la baisse de l'encours de prêt (garantie des métaux précieux, frais sur préparation de ventes...).

Les autres charges d'exploitation bancaire sont en légère diminution dans le contexte général d'épargne sur l'année 2021, qui a amené à réajuster à la baisse les taux proposés sur nos produits.

Les éléments précédents conduisent à un produit net bancaire en progression de 17,71% pour s'établir à 2 444 K€.

Les charges générales d'exploitation augmentent de 2,87 % (+49 K€) à 1 743 K€. Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles enregistrent pour leur part une hausse de 40 K€ (+15,22%), augmentation qui provient essentiellement d'importants travaux de ravalement des façades de l'établissement.

L'évolution des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et provisions conduit à un résultat brut d'exploitation en forte progression à 394 K€ (+279 K€).

Avec un coût du risque qui connaît une évolution négative de 8 K€, le résultat d'exploitation s'élève à 387 K€. Le résultat exceptionnel (-16K€ correspondant aux levées de prescription de bonis) et l'impôt sur les sociétés de 116 K€ amènent à un résultat net qui s'établit à 254 K€.

Au niveau des ratios bancaires, le coefficient d'exploitation s'établit à 83,86 %, en nette amélioration grâce aux mesures prises en anticipation de la dégradation de la situation économique, qui a conduit à une diminution de l'encours des prêts sur gages de 2M€ depuis le début de la crise sanitaire.

Les autres ratios s'établissent respectivement ainsi : ratio de fonds propres à 81,11%, ratio de levier à 75,93% et ratio de liquidité à 338,77%.

Au-delà du contexte sanitaire, d'autres éléments significatifs ont marqué la vie de l'établissement.

Au niveau des ressources humaines, le télétravail s'est poursuivi pour un certain nombre d'agents dont les fonctions sont télétravaillables, et ce en fonction des impératifs liés à la crise sanitaire. Les lignes de gestion ont été élaborées et mises en place, le contrat groupe relatif à l'assurance statutaire a été validé. Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a mis fin aux accords dérogatoires au temps de travail dans la fonction publique territoriale et imposé aux collectivités territoriales de redéfinir leur temps de travail en conformité avec la règle des 1607h dans un délai d'un an à compter du renouvellement général des assemblées délibérantes, avec prise d'effet au plus tard le 1er janvier 2022. Afin de s'y conformer, le Crédit Municipal a ajusté à la marge la durée du temps de travail applicable dans l'établissement. Le forfait mobilité durable a également été instauré. Les formations à destination du personnel se sont poursuivies (blanchiment, certification AMF, management, gestion des conflits et de l'agressivité, expertise réglementaire bancaire, audit interne, formations d'intégration, formation sauveteur secouriste du travail...). Une formation à destination des administrateurs de l'établissement a par ailleurs eu lieu avec l'Ecole Supérieure de la Banque.

S'agissant des systèmes d'informations, les évolutions informatiques se sont poursuivies et ont consisté notamment en une préparation aux changements d'applicatifs à venir sur l'année 2022. Dans un premier temps, les bascules de la téléphonie et des réseaux ont eu lieu. La gestion est désormais assurée au niveau du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Crédit Municipal Services.



Dans le même temps, des réunions régulières ont eu lieu entre les équipes de l'établissement, d'autres crédits municipaux et de celles du GIE CM Services, afin de préparer le remplacement de l'applicatif de prêts sur gages CCM2000, devenu obsolète, par celui développé par le GIE (PROPSG).

Sont également concernés les applicatifs de microcrédit, d'épargne et de comptabilité qui doivent être remplacés par l'applicatif SAB-AT. Là encore, de nombreuses réunions ont eu lieu dans le cadre du comité de pilotage mis en place.

Certains évènements que nous avions envisagés n'ont malheureusement pas pu se tenir, en raison de l'aggravation de la situation sanitaire, comme la deuxième édition de la vente aux enchères caritative prévue en fin d'année avec EMMAÜS Toulouse. Elle est reportée sur l'année 2022. Nous avons toutefois réussi à maintenir les journées du Patrimoine, comme nous le faisons tous les deux ans, et qui ont connu un vrai succès avec plus de 900 visiteurs.

Au cours de cette année 2021, l'établissement a poursuivi son activité dans le cadre de son statut d'établissement de crédit qui s'inscrit dans un environnement règlementaire exigeant en matière de contrôle interne (contrôle périodique, contrôles de 1er et 2ème niveau, plans annuels, manuel des procédures), de lutte contre le blanchiment, d'actualisation de son plan de préventif de rétablissement, de protection de la clientèle. D'autres documents sont mis à jour annuellement, comme la cartographie des risques, le plan d'urgence et de poursuite des activités. Pour le contrôle interne, un groupement de commande avec d'autres crédits municipaux a par ailleurs été mis en place pour l'attribution du marché de contrôle périodique sur la période 2022-2024.

Au niveau des investissements, de nombreux travaux ont concerné l'entretien général du bâtiment (aménagements intérieurs, portail, changement ou réfection de volets...) ainsi que le renforcement de son isolation, notamment par la pose de fenêtres double vitrage. Ils ont concerné également l'amélioration de la sécurité, ainsi que le début de la requalification du classement d'un bâtiment recevant du public (ERP). Des travaux significatifs ont également été réalisés au niveau des guichets, afin de permettre une meilleure confidentialité.

S'agissant de sa démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le Crédit Municipal a poursuivi ses engagements dans le cadre du Label « EnVol » obtenu en 2019.

Pour l'année 2022, les objectifs fixés consistent, au-delà des intégrations informatiques déjà évoquées, à développer l'offre de microcrédit et à mettre en place un produit de micro épargne, notamment en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Toulouse. Dans un second temps est également envisagé le développement des services par l'implantation d'une nouvelle agence.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble du personnel qui a su se mobiliser dans ce contexte difficile. Je remercie également les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour leur appui précieux et leur investissement, qui ont permis au Crédit Municipal de poursuive sa mission d'établissement public financier solidaire destiné à répondre aux fortes attentes actuelles.





FRANCK PAINDESSOUS
DIRECTEUR

## LE PRET SUR GAGES

Prêts destinés à tous, les prêts sur gages, ou prêts sur objets, se définissent comme des prêts de dépannage garantis par le dépôt d'un objet dont les déposants sont propriétaires et dont ils ne souhaitent pas se séparer.

L'étude du commissaire-priseur judicaire en charge des ventes aux enchères de l'établissement effectue les appréciations des objets amenés en gage par les clients. Le prêt proposé est basé sur la valeur de l'objet sur le marché des ventes aux enchères.



Les objets déposés sont essentiellement des bijoux, mais les objets de valeur les plus divers peuvent être proposés en gage du prêt demandé comme de l'argenterie, des objets d'art, des instruments de musique, des tableaux, de la maroquinerie...

La souplesse du système réside dans le choix pour le déposant de retirer son objet, contre remboursement du capital et des intérêts, quand il le souhaite, dès le lendemain du dépôt s'il le veut. Si au terme des six mois pour lesquels est conclu le contrat, le client n'a pas récupéré son bien, la possibilité lui est offerte de prolonger la durée de ce contrat en réglant simplement les intérêts.



En 2021, l'activité de prêts sur gage a connu une stabilisation suite à la forte baisse liée au contexte de la crise sanitaire. Ainsi l'encours s'établit à 14 072 K€, en très légère baisse de 0,87% (-124 K€). Les engagements connaissent une nette reprise à +28,06% pour un montant total de nouveaux prêts de 7 335 K€. Dans le même temps, les renouvellements (+5,84%) demeurent relativement stables comme les dégagements à -2,70%.

L'agence de Montauban connait une progression de l'encours malgré la baisse des engagements en montant (-8,10%) qui est compensée par les transferts des contrats du siège (80 contrats pour 63 K€) et le volume significatif des renouvellements sur l'année. Ainsi, l'encours s'établit à la fin de l'année 2021 à 850K€ (+12,73%).

Au global le nombre de clients après la forte diminution sur l'année 2020 (-17,23%) poursuit sa baisse en 2021 à -3,92% soit 8 778 clients, chiffre historiquement bas.

La production en nombre (+13,95%) et en montant (+17,37%) concrétise la reprise d'activité sur l'année 2021. Le volume des ventes significatif sur l'année vient toutefois limiter la progression de l'encours des prêts sur gages. Le prêt moyen s'établit à 592 €, ce qui caractérise toujours le rôle social de notre activité.

# LES VENTES AUX ENCHERES

Plus de 90 % des objets déposés dans le cadre du service des prêts sur gages sont récupérés par leurs propriétaires, les autres sont vendus aux enchères. Les ventes sont cataloguées et précédées d'une exposition.

Le site internet du Crédit Municipal (www.credit-municipal-toulouse.fr) permet la consultation du catalogue des ventes, qui indique le montant estimé de la vente, le montant adjugé. Les ventes sont organisées habituellement d'octobre à juin, les mercredis et jeudis de la première semaine du mois. Ce planning a été adapté régulièrement en fonction du contexte sanitaire tout au long de l'année 2021. Lorsque les objets sont vendus, le montant de l'adjudication est reversé au dépositaire de l'objet, déduction faite du capital prêté et des intérêts.

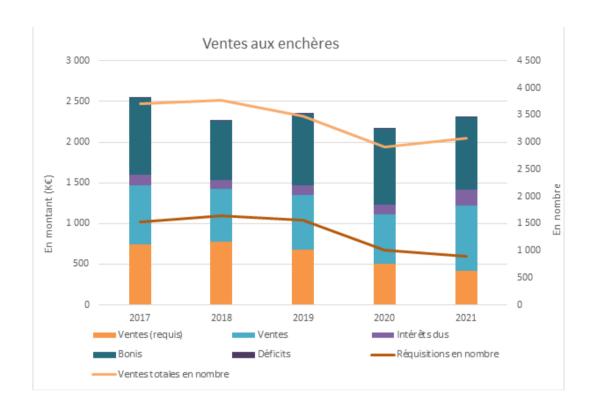
Le Crédit Municipal propose également aux personnes qui le désirent de vendre un bijou, un objet d'art ou de décoration dans des conditions particulièrement avantageuses. Les 150 années d'expérience du Crédit Municipal et ses capacités d'expertise font de sa salle des ventes l'une des plus prisées du sud de la France, notamment pour les bijoux anciens.



Le Crédit Municipal fait ses ventes en live sur Interenchères.







Sur 2021, les ventes organisées se sont déroulées à la fois en présentiel et sur un site de ventes aux enchères en ligne (Interenchères) en s'adaptant aux dispositions réglementaires imposées par le contexte sanitaire. Ainsi huit ventes ont été organisées sur Toulouse et cinq sur Montauban.

Après la forte baisse de l'activité des ventes aux enchères en 2020, un net rebond a eu lieu sur l'année 2021 avec une augmentation en nombre (+5,49% - 3 074 contrats vendus) et en montant (+10%) pour s'établir à un total de 1 220 K€ en montant prêté. Cette évolution traduit aussi le rattrapage des ventes qui n'avaient pu être réalisées en 2020. La part des ventes requises représente toujours un volume significatif (un tiers des ventes). Le montant total des adjudications s'élève à 2 298 K€, en augmentation de 6,13%.

# 2021 c'est... 3 074 contrats vendus.

## LE MICROCREDIT PERSONNEL

Le Crédit Municipal, en partenariat avec diverses structures (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, associations...) propose un prêt pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle (accès au logement, santé, éducation et formation, emploi et mobilité, équipement ménager, projet de cohésion familiale et sociale...) : le Microcrédit Personnel Accompagné (MCPA).

Il permet d'aider les personnes en situation de précarité ne pouvant accéder au système bancaire classique. Les prêts (de 300 € à 5 000 €) sont d'une durée de six à soixante mois à un taux de 3,04 % (TAEG). Il faut noter que certains MCPA ont un taux ramené à 0% du fait de la prise en charge des intérêts par la commune ou le CCAS. Il n'y a pas de frais de dossier et les bénéficiaires d'un MCPA disposent d'un accompagnement social sur toute la durée du prêt.



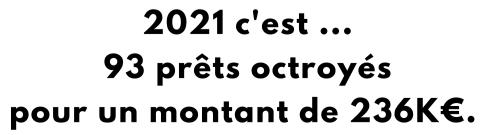
Cette activité sur 2021 connait une évolution à la baisse significative compte tenu du contexte sanitaire avec une diminution des encours à -7,01% en nombre à -6,31% en montant pour s'établir respectivement au total à 305 prêts en nombre (375 K€ en montant). Au niveau de la production, la baisse est de -2,11% en nombre et de -2% en montant pour atteindre sur l'année 2021 en nombre un volume de 93 prêts et de 236 K€ en montant.

De nouvelles conventions de partenariat (CRESUS - Association Pause aux Filaos - Croix Rouge Toulouse - SOS Familles Emmaüs Ariège) ont été signées sur cette année 2021, ce qui permet de couvrir un territoire toujours plus vaste. Ainsi, ce sont 40 structures partenaires qui portent avec le Crédit Municipal le service de Microcrédit Personnel Accompagné.



La dématérialisation des dossiers de microcrédit s'est par ailleurs poursuivie en 2021 et la plupart des partenaires du Crédit Municipal utilisent désormais une plateforme de dépôt de documents a été instaurée. Un groupement de commande pour la mise en place de l'assurance emprunteur a permis de retenir un prestataire. Cette offre sera proposée dès le début de l'année 2022.



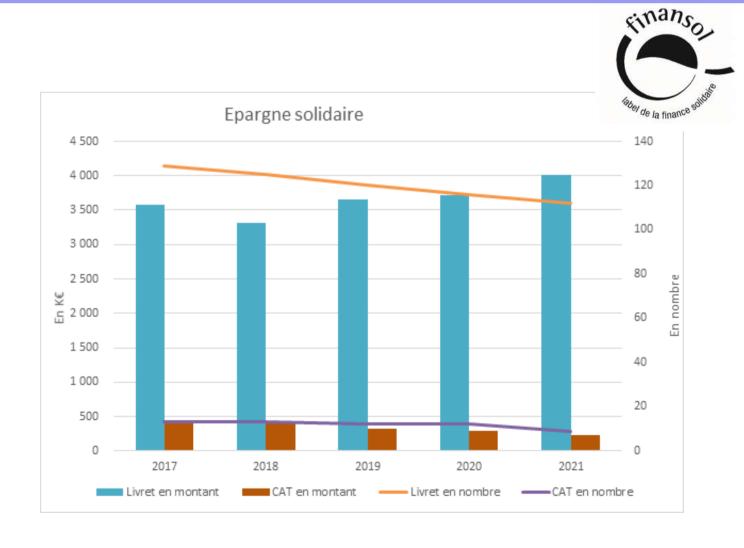




## L'EPARGNE SOLIDAIRE

Le Crédit Municipal de Toulouse propose deux produits d'épargne : le livret d'épargne solidaire et le compte à terme solidaire. Les dépôts sur ces produits permettent le financement des prêts sociaux de l'établissement (prêts sur gages, microcrédit). Depuis 2020, ces deux produits sont labellisés FINANSOL.

Les déposants qui le souhaitent peuvent également reverser une partie ou la totalité des intérêts de leur livret à une association partenaire de l'établissement. Tous les dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite fiscale en vigueur.



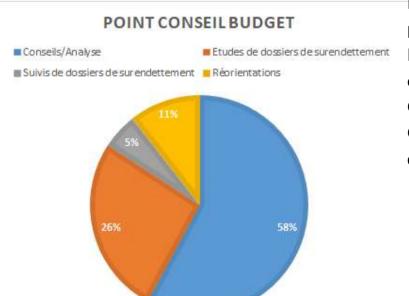
# LE POINT CONSEIL BUDGET



Le Crédit Municipal de Toulouse propose un service gratuit labellisé de « Point Conseil Budget (PCB) ». Cet accompagnement technique peut aider les publics en difficulté financière à acquérir les apprentissages nécessaires à la gestion du budget familial : classement, prévisions budgétaires, tenue des comptes afin d'éviter une accumulation de dettes, un surendettement ou une absence de maîtrise de la consommation. Il s'agit aussi de prévenir le surendettement, en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en fragilité financière pour améliorer durablement leur situation budgétaire, grâce à une analyse de leur situation, la définition d'un diagnostic et la mise en place d'actions appropriées.

Une convention de partenariat unit le Crédit Municipal de Toulouse et la Banque de France. Après étude de toutes les solutions possibles pour aider au mieux les bénéficiaires de ce service, il peut être envisagé de constituer un dossier de surendettement ainsi qu'un suivi lorsque celui-ci est mis en place.

Cette activité s'appuie sur l'engagement citoyen de bénévoles et le service rendu est essentiellement centré sur le conseil et l'analyse de situations financières et budgétaires délicates, mais aussi, pour une part significative, sur l'étude et l'aide à la constitution de dossiers de surendettement. Le contexte sanitaire a fortement impacté cette activité.



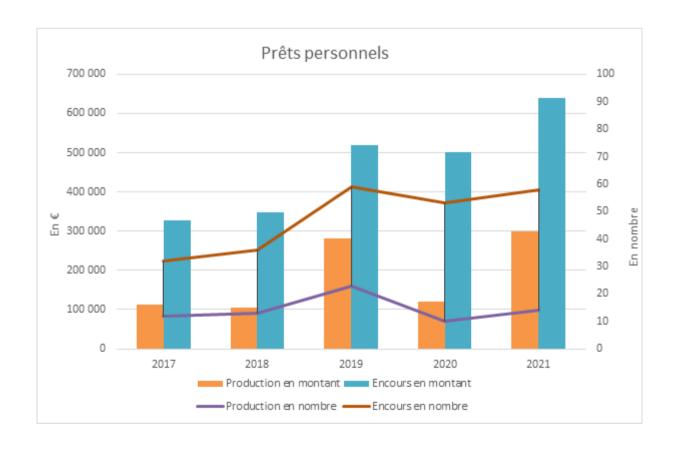
Depuis la fin de l'année, le service est proposé sur l'agence du Crédit Municipal de Montauban, au sein du consortium PCB 82, aux côtés du Conseil départemental du Tarn et Garonne et de l'Union Départementale des Associations Familiales 82.

# LE PRÊT PERSONNEL

Le Crédit Municipal propose également, en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon, des prêts personnels destinés à réaliser divers projets (travaux, loisirs, automobile, équipement, rachat de crédits...).

Ainsi, au 31 décembre 2021, l'encours est de 58 prêts pour 640 K€. 14 prêts ont été accordés en 2021 pour 300 K€.





# LA GARANTIE DES MÉTAUX PRECIEUX

Les ouvrages en métaux précieux vendus par le Crédit Municipal doivent être revêtus du poinçon de garantie. Le Crédit Municipal de Toulouse est habilité pour apposer ces poinçons Cette apposition permet de valider le titrage des ouvrages. Ce service s'adresse également aux professionnels (bijoutiers, commissaires-priseurs...).

## LES LOCATIONS D'ESPACES



Située au cœur de la Ville, l'Hôtel des ventes Vitry du Crédit Municipal de Toulouse est proposé à la location avec sa salle d'exposition et sa salle des ventes pour les différents types d'événements que souhaitent organiser les professionnels. D'une capacité de 200 places assises, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ces salles sont dotées de tous les équipements nécessaires. L'amélioration de la situation sanitaire a notamment permis de retrouver une certaine activité auprès de plusieurs commissaires-priseurs de la place qui ont loué nos locaux pour leurs ventes aux enchères. Deux associations en ont également bénéficié, dont l'association des Amis de l'Oncopole pour une exposition/vente de peintures et d'œuvres d'art.

## LA GARDE D'OBJETS

Le Crédit Municipal rend un service de garde d'objets pour les personnes désirant mettre à l'abri leurs biens de valeur. Un système souple permet une utilisation « à la carte », pour des durées variables. Un personnel qualifié, sensibilisé à la qualité et à la fragilité éventuelle des objets déposés, garantit des conditions optimales de conservation. Le Crédit Municipal propose également ses caves climatisées pour le stockage de grands crus.

LE SOL-VIOLETTE

Le Sol est une unité de compte éthique et solidaire, qui permet de procéder à des échanges locaux et équitables de biens et de services. Le Crédit Municipal de Toulouse apporte son soutien à l'association du Comité Local d'Agrément du Sol (CLAS), pilote de cette monnaie locale complémentaire, en étant un point d'échange et de distribution des Sols.

# RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Depuis 2019, le Crédit Municipal bénéficie de la labellisation environnementale EnVol. Il s'est ainsi engagé à poursuivre sa démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).



Cette année, le Crédit municipal a par exemple, favorisé la biodiversité en développant l'apiculture au sein l'établissement (3 ruches en place sur le toit depuis 2017 et plus de 15kg de miel cette année !), recyclé les masques chirurgicaux, réduit la quantité goodies commandés et privilégié les produits recyclés ou recyclables, limité les consommables plastiques, mis en place le forfait mobilité durable pour les agents se déplaçant en vélo, instauré l'usage unique en proposant aux agents de récupérer les objets / fournitures / mobiliers de l'établissement non utilisés pour éviter leur destruction.

Ainsi, malgré un contexte difficile dû à la situation sanitaire, 69.23% des actions prioritaires de la démarche RSE de l'établissement ont pu être finalisées en 2021.



# COMMUNICATION - PATRIMOINE

En 2021, le Crédit Municipal a été présent sur certains médias (radio, réseaux sociaux, presse écrite, presse orale) dans le cadre de la communication traditionnelle de l'établissement (signature de partenariats pour le microcrédit, ventes aux enchères, prêt sur gages), mais aussi pour diverses occasions (les visites du Petit Musée, l'ouverture du Point Conseil Budget à l'agence de Montauban, les journées européennes du patrimoine).

Comme en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de mener à bien le projet du Passeport pour l'art avec la classe de CM1 de l'école d'Ancely. Pour la même raison, « Les mercredis du Crédit » n'ont pas pu être assurés cette année.



L'établissement a pu maintenir l'organisation des journées européennes du patrimoine courant septembre. Lors de ce rendez-vous, plus de 900 visiteurs ont pu découvrir les missions de l'établissement ainsi que les lots de la prochaine vente aux enchères, visiter le petit-musée (anciens magasins du Mont de Piété), mais aussi faire estimer leurs biens lors des estimations gratuites. Afin d'être accessible au plus grand nombre, l'établissement a mis à disposition une vidéo de la visite pour les personnes à mobilité réduite et les curieux de passage, mais aussi des quizz et activités ludiques en ligne.

## LES ELEMENTS FINANCIERS

	2017	2018	2019	2020	2021
Produit Net Bancaire	2 178 882,76	2 187 271,81	2 212 124,62	2 076 116,37	2 443 727,47
Résultat Brut d'Exploitation	228 537,23	108 551,71	226 954,31	115 852,19	394 422,14
Résultat Net	147 595,12	92 921,59	150 979,65	82 532,76	254 235,08
Bilan	20 107 771,23	20 021 233,00	21 627 917,81	21 861 912,84	21 495 458,21
Fonds propres	14 698 298,76	14 827 721,64	15 019 128,11	15 073 107,62	15 207 589,99
2021	Coefficient	Ratio de levier	Ratio de fonds	Ratio de	
2021	d'exploitation	Natio de leviei	propres	liquidité	
	83,86 %	75,93%	81,11%	338,77%	



ACTIF		31-déc-21	31-déc-20
	Note		A VIA NO CONTROL MODEL
Caisse, banques centrales, CCP		246 278,07	357 758,98
Effets publics et assimilés		0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit	11.1	4 653 315,77	4 603 278,80
à vue		4 653 315,77	4 603 278,80
à terme		0,00	0,00
Créances sur la clientèle	1.2/1.3/11.2	15 <b>0</b> 03 <b>8</b> 66, <b>0</b> 6	15 200 756,65
autres concours à la clientèle		15 003 866,06	15 200 756,65
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0,00
Actions at autres titres à revenu variable		0,00	0,00
Participations et autres titres détenus à long terme		0,00	0,00
Parts dans les entreprises liées		0,00	0,00
Crédit bail et LOA		0,00	0,00
Location simple		0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	1.5/11.3	36 534,44	65 625,67
Immobilisations corporelles	1.5/11.3	1 539 335,04	1 262 723,10
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours		0,00	140 847,77
Capital souscrit et non versé		0,00	0,00
Actions propres		0,00	0,00
Autres actifs	11.8	16 128,83	26 793,17
Comptes de régularisation	11.8	0,00	204 128,70
TOTAL		21 495 458,21	21 861 912,84
PASSIF		31-déc-21	31-déc-20
Paneuros controlos CCD			
Banques centrales, CCP  Dettes envers les etablissements de crédit	11,4	1 007 500,00	2 012 500 00 4
	I.13/II.5		2 012 500,00 €
Opérations avec la clientèle Autres dettes	1.13/11.5	4 593 650,87	<b>364 230,01 €</b> 364 230,01 €
	I.13	0.00	
Dettes représentées par un titre	100.100	17.07.0	4 017 231,48 €
Autres passifs	11.8	219 556,53	184 057,71 €
Comptes de régularisation	11.8	18 306,46	7 018,09 €
Provisions pour risques et charges	11.6	75 552,08	55 609,50
Dettes subordonnées		0,00	0,00 €
Fonds pour risques bancaires généraux	1.3	3 034 290,88	3 034 290,88 €
Capitaux propres hors FRBG :	1.6/11.7	12 546 601,39	12 <b>18</b> 6 <b>9</b> 75, <b>1</b> 7 €
Capital souscrit	-	10 439 404,23	10 334 013,09 €
Primes d'émission		0,00	0,00 €
Réserves		1 770 429,32	1 770 429,32 €
Ecarts de réévaluation		0,00	0,00 €
Provisions réglementées et subv. d'investissement		0,00	0,00
Report à nouveau (+/-)		82 532,76	0,00 €
AND THE PROPERTY OF THE PROPER		254 225 00	02 522 76 4
Résultat de l'exercice (+/-)		254 235,08	82 532,76 €

	Note	31-déc-2021	31-déc-2020
+ Intérêts et produits assimilés		1 965 307,42	1 707 012,2
Intérêts et produits avec les établissements de crédit		13 951,13	6 725,66
Intérêts et produits avec la clientèle		1 951 356,29	1 700 286,6
- Intérêts et charges assimilées		-20 000,00	-26 250,0
Intérêts et charges avec les établissements de crédit		-20 000,00	-26 250,0
+ / - Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		0,00	0,0
+ Revenus des titres à revenu variable		0,00	0,0
+ Commissions produits		179 469,48	156 360,0
- Commissions charges		0,00	0,0
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0,00	0,0
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement		0,00	0,0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		361 953,32	284 304,5
Autres produits		128 637,39	56 053,2
Produits de location simple à titre accessoire		233 315,93	228 251,3
- Autres charges d'exploitation bancaire		-43 002,75	-45 310,5
PRODUIT NET BANCAIRE	1.9	2 443 727,47	2 076 116,3
- Charges générales d'exploitation		-1 742 862,56	-1 694 291,9
Frais de personnel		-1 144 576,73	-1 167 158,5
Autres frais administratifs		-598 285,83	-527 133,3
- Dotation aux amortissements et provisions sur			
mmobilisations corporelles et incorporelles		-306 442,77	-265 972,2
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		394 422,14	115 852,1
Coût du risque		-7 720,92	5 664,1
RESULTAT D'EXPLOITATION		386 701,22	121 516,3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0,00	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		386 701,22	121 516,3
Résultat exceptionnel	1.12/11.9	-16 094,14	385,3
mpôt sur les bénéfices	1.11	-116 372,00	-39 369,0
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0,00	0,0
RESULTAT NET	3	254 235,08	82 532,7

# LA NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

#### I. Principes comptables et méthode d'évaluation

Note 1 - Activités, contexte réglementaire, faits marquants et événements postérieurs

#### a-Activité:

La caisse de Crédit Municipal de Toulouse (CMT) est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels. Dans ce domaine les caisses de Crédit Municipal disposent d'un monopole. Dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005, le Crédit Municipal de Toulouse a débuté depuis le mois de mai 2009 une activité de microcrédits personnels accompagnés, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Toulouse. Depuis 2015, le CMT développe cette activité avec d'autres structures partenaires (CCAS, centre médico-sociaux, conseils départementaux, associations, ...)

#### b-Contexte réglementaire :

En tant qu'établissement de crédit la Caisse de Crédit Municipal de Toulouse est assujettie au Code Monétaire et Financier. Elle présente ses comptes annuels conformément à la règlementation bancaire selon les règles prescrites par le règlement ANCC n°2014-07 du 26 novembre 2014. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, présente et tient ses comptes conformément aux règles de la Comptabilité Publique (compte financier et compte administratif). Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

#### c - Faits marquants:

Les conséquences de la crise sanitaire ont impacté l'année 2021. Même si on peut noter une reprise de l'activité, elle n'a pas permis d'atteindre le niveau d'encours d'avant la crise sanitaire, malgré des cours de l'or qui restent élevés.

La possibilité de transférer les gages de Toulouse à Montauban a été offerte aux usagers, avec une prise en charge des intérêts par l'établissement.

En plus des travaux d'entretien du bâtiment, des travaux conséquents ont été entrepris afin de réagencer les guichets, pour un meilleur accueil de la clientèle, dans un cadre plus confidentiel et sécurisé, et un meilleur confort pour les agents de l'établissement.

Dans le cadre de l'intégration dans l'applicatif PROPSG du prêt sur gages, prévu pour début 2022, les frais liés à la maintenance informatique ont connu une augmentation, en raison de la conservation de contrats en double jusqu'à la bascule effective.

L'augmentation du nombre de ventes aux enchères a permis une baisse significative de l'encours des créances douteuses de prêt sur gage (- 49,41 %).

#### d-Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur la lecture des états financiers tels qu'ils ont été établis au 31 décembre 2021.

#### Note 2 - Crédits à la clientèle

a-Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : prêts sur gage et micro-crédits.

- b- Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.
- c- Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution.
- d- Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés.

#### e-Prêts sur gage:

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables.

Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, les contrats sains de prêts sur gages deviennent à leur tour douteux du fait qu'au moins un contrat de gages pour un même client est douteux. De même, si un client prêt sur gages a des contrats douteux, et s'il est également client microcrédit, la contagion affectera les contrats microcrédits, et réciproquement.

#### f- Micro-crédit:

Sont considérés comme douteux les MCPA avec un retard d'une mensualité de plus de trois mois ou de trois impayés. Sont considérés comme compromis les MCPA pour lesquels le Crédit Municipal a prononcé la déchéance du terme.

g- Au vu de la rapidité des délais de recouvrement des créances douteuses, l'application du règlement ANC 2014-07 n'a pas d'impact significatif sur la situation nette et le résultat.

Note 3- Provisions pour crédits à la clientèle et FRBG.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables.

#### a - Provisions pour prêts sur gages

#### ·Oppositions de police

La Crédit municipal de Toulouse constitue des provisions pour risque de non recouvrement de prêts sur gages frappés d'oppositions de police à concurrence de 50% du capital prêté pour les biens de 1ère division et de 100% pour les biens de 2ème et 3ème divisions. Cette provision est constituée à l'actif en contrepartie de l'encours douteux constaté et isolé sur une ligne particulière (2 837,50 €). Ces contrats, bloqués par décision judiciaire et compte tenu des délais d'instruction très longs n'ont plus d'intérêts décomptés. Les intérêts pris en charge en comptabilité jusqu'au blocage par décision de justice sont provisionnés en totalité (328,72€).

#### ·Provisions sur créances douteuses

Au 31 décembre 2021, tout le capital des contrats de prêts sur gages du siège est couvert par la garantie apportée par l'étude du commissaire-priseur sur les appréciations qu'il effectue. Concernant l'agence de Montauban, pour les contrats signés depuis 01/10/2020, le risque ne repose plus sur l'établissement. La garantie est apportée par l'étude du commissaire-priseur sur les appréciations effectuées à Montauban. Au 31/12/2021, la provision constituée, calculée sur un taux moyen issu du rapport entre les montants des prêts et le montant des déficits des contrats de l'agence depuis son ouverture, s'élève à 3 442,04 €.

#### Intérêts

Les intérêts afférents au capital douteux tels que décrits supra sont provisionnés en totalité, c'est à dire dès le premier mois où ils sont douteux c'est-à-dire à partir du 9ème mois, et ce afin de couvrir l'intégralité du risque encouru.

#### b-Provisions pour Microcrédits personnels accompagnés

En ce qui concerne les MicroCrédits Personnels Accompagnés (MCPA), le Crédit Municipal de Toulouse (CMT) constitue des provisions pour les prêts douteux et pour les prêts compromis.

Pour les prêts douteux le Crédit Municipal différencie les prêts octroyés sur Toulouse et les autres. Les prêts octroyés sur Toulouse bénéficient d'une garantie de 15% du capital apportée par la ville de Toulouse en plus des 50% apportés par le Fonds de Cohésion Sociale. Les 35% du capital douteux restant sont donc provisionnés. Les intérêts quant à eux ne sont pas provisionnés (prise en charge par la ville).

Pour les prêts douteux octroyés en dehors de la ville de Toulouse le Crédit Municipal bénéficie uniquement de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale (50%). Il provisionne donc 50% ainsi que les intérêts douteux non pris en charge de ces prêts.

Le montant au 31 décembre 2021 de ces provisions s'élève à 12 664,85€.

Note 4- Portefeuille titres Néant

#### Note 5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

MODE	DUREE	
Linéaire	10 à 20 ans	
Linéaire	5 à 10 ans	
Linéaire	1 à 5 ans	
Linéaire	1 à 5 ans	
Linéaire	5 ans	
Linéaire	1 à 5 ans	
Linéaire	1 à 5 ans	
	Linéaire Linéaire Linéaire Linéaire Linéaire Linéaire	Linéaire 10 à 20 ans Linéaire 5 à 10 ans Linéaire 1 à 5 ans Linéaire 1 à 5 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans Linéaire 1 à 5 ans

#### Note 6- Capitaux propres

Les capitaux propres du Crédit Municipal de Toulouse comprennent :

- ·le capital : compte tenu du statut d'établissement public le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits.
- ·les réserves : l'affectation des résultats, moins les bonis prescrits, peut également s'effectuer en réserve libre.

#### Note 7- Provisions pour risques et charges & FRBG

#### a - Provisions

Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice si une obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

#### b - FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)

En application du règlement CRBF 90.02, la Caisse dispose d'un fonds pour risques bancaires généraux, comprenant une provision forfaitaire, ayant supporté l'impôt, relative aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ce fonds est défini par le règlement CRR comme "les montants que les dirigeants décident d'affecter à concurrence de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent". Cette provision s'élève à 3 034 290,88 € au 31/12/2021.

#### Note 9- Produits et charges

L'ensemble des produits et des charges est comptabilisé conformément au principe de la spécialisation des exercices comptables. En conséquence :

- ·les intérêts (produits et charges) sont inscrits au bilan prorata temporis
- ·les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux etc...) font l'objet le cas échéant, de régularisations en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance...).

#### Note 10- Engagements envers le personnel

a - Les agents du Crédit Municipal de Toulouse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat.

Ils sont soumis respectivement aux dispositions des décrets 85-1250 du 26/11/85 et 88-145 du 15/2/88. Le premier texte précise que :

- ·la période de référence des congés payés va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- ·le congé dû pour une année de services accomplis ne peut se reporter sur l'année suivante.
- b- La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif.

#### Note 11- Impôts

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988.

La charge d'impôts sur les sociétés pour l'exercice 2021s'élève à 116 372,00 €.

#### Note 12 - Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

#### Note 13 - Changement de méthode comptable et de présentation

Sur l'exercice 2021, le Crédit Municipal a procédé au changement de présentation du bilan passif comme suit :

Bilan Passif en K€	2021	2020 retraité pro forma	2020
Opérations avec la clientèle	4 594	4 382	364
Dettes représentées par un titre	0	0	4 018

S'agissant de dépôts constitués par des particuliers (Livrets d'épargne solidaire et comptes à terme), les montants reclassés correspondent à des opérations avec la clientèle.

# II. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

#### ACTIF =

Note 1-Créance sur les établissements de crédits

Les excédents bancaires sont des encours déposés sur des comptes à vue bancaire.

Note 2- Crédits à la clientèle

En milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses (dont oppositions de police)		créances douteuses compromises
		Brut	Provisions	
Prêts/gages	13 119	953	6	6
Microcrédits	348	27	13	14
TOTAL	13 467	980	19	20

Le règlement ANC 2014-07 au sujet du traitement comptable du risque de crédit conduit notamment à la création d'encours douteux compromis dont le montant à la clôture s'élève à 20 179,24 €.

Note 3- Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/20	31/12/21
Immeuble	1 016	1 016
Autres immobilisations corporelles	4 222	4 736
Immobilisations financières	37	37
Immobilisations incorporelles	383	373
Immobilisations corporelles en cours	141	
Immobilisations incorporelles en cours		
TOTAL BRUT	5 799	6 162
TOTAL NET	1 438	1 553

#### PASSIF =

Note 4 - Dettes envers les établissements de crédit

Dettes en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Emprunt auprès du Crédit Municipal de Nantes	1 000	0	1 000

<sup>-</sup> Emprunts Institution – dettes rattachées : 7,5 K€

#### Note 5-Opérations avec la clientèle

Le Crédit Municipal de Toulouse distribue des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31.12.2021, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 4 M€ et de comptes à terme pour 0.2 M€.

Ces encours étaient comptabilisés au 31 décembre 2020 en dettes représentées par un titre. Ils ont fait l'objet d'un reclassement au 1erjanvier 2021 en opérations avec la clientèle (cf. Note 13 de la 1ère Partie « Changement de méthode comptable et de présentation »).

Dettes en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Livrets des Particuliers	4 018	0	4 018
Comptes à terme des Particuliers	0	226	226
Bonis Prêts sur gages	344	0	344
TOTAL	4 362	226	4 588

<sup>-</sup> livrets des particuliers de l'épargne solidaire - dettes rattachées : 4 K€

Note 6- Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/20	<b>Dotations</b>	Reprises	31/12/21
Provisions CET	56	20	0	76
TOTAL	56	20	0	76

#### Note 7- Capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/20	31/12/21
Dotation initiale	31	31
Excédents et bonis capitalisés	10 303	10 408
Réserves	1 770	1 770
Provisions non affectées (FRBG)	3 034	3 034
Report à nouveau		83
Résultat net de l'exercice	83	254
Total	15 221	15 580

<sup>-</sup> comptes à terme des particuliers – dettes rattachées : 1 K€

Note 8- Analyse des comptes de régularisation actif et passif et autres actifs et passifs

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Produits à recevoir	10	Impôts et taxes	87
Impôts et taxes	5	Charges à payer/dettes	
		fournisseurs	92
Produits de ventes de		Cautionnement	
gages corporels	0	commissaires-priseurs	23
		Produits de ventes de gages	
		corporels	5
TOTAL	15	TOTAL	207

#### COMPTE DE RESULTAT

Note 9- Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	16	0
TOTAL	16	0

#### Note 10- Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires pour 2021 s'élève à 7 839 € HT. Le rapport de gestion est disponible au Crédit Municipal 29 rue des Lois 31006 Toulouse Cedex.

#### **HORS-BILAN / DIVERS**

#### Note 11- Engagements de hors bilan

Les engagements de hors bilan s'élèvent à 21 513 K€ pour les prêts sur gages (engagements de garantie reçus, correspondant à la valeur estimée des gages nantis (en valeur d'assurance) et 218 K€ pour les microcrédit (garantie apportée par la Caisse des Dépôts sur la totalité de l'encours à hauteur de 50% et par la Ville de Toulouse à hauteur de 15% pour les prêts toulousains), soit un total de 21 731 K€.

Note 12- Effectifs

Effectifs en équivalent plein temps	31/12/20	31/12/21
Fonctionnaires	13,30	13,30
Contractuels	5,00	5,00
TOTAL	18,30	18,30

#### Note 13 - Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

# LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



#### CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE Au capital de 10 334 013.09 €

Siège social: 29 Rue des Lois 31 006 TOULOUSE CEDEX

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention du Conseil d'orientation et de surveillance,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Toulouse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### <u>Indépendance</u>

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/ 2014.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la « Note 13 - Changement de méthode comptable et de présentation » de la 1ère partie de l'annexe des comptes annuels concernant les encours des Livrets d'épargne solidaire et comptes à terme qui sont désormais présentés dans Je poste << Opérations avec la clientèle ».

#### Justification des appréciations - Points clés d'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons a votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolement.

#### Activité de Prêt sur gage

#### Risque identifié:

Le prêt sur gage est l'activité principale du Crédit Municipal de Toulouse.

Comme indiqué dans la « Note 3- Provisions pour crédits à la clientèle et FRBG » de la 1ère partie de l'annexe, le capital des contrats de prêts sur gages est garanti par des gages valorisés par le commissaire priseur. Les intérêts douteux sur les prêts sur gage sont dépréciés à 100%.

Au 31 décembre 2021, le total des encours des prêts sur gages brut est de 14 727 K€ (soit 70% du total bilan). Les provisions afférentes sont de 98 K€. Le montant global des engagements reçus en garantie des PSG est de 21 513 K€.

Nous avons considéré ce processus d'octroi des prêts sur gage comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de la volumétrie et du processus spécifique de conservation des biens gagés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Nos diligences ont principalement consisté à :

- •Prendre connaissance du processus d'octroi et de dégagement du prêt sur gage pour s'assurer de la bonne compréhension des étapes tout au long du processus ainsi que de l'applicatif informatique associé;
- Réaliser des tests de conception sur les contrôles clés ;
- •Afin de valider la réalité des encours, procéder à des contrôles visuels de l'existence des biens gagés. Sur la base de sondages nous avons procédé au rapprochement avec l'inventaire des stocks, contrôlé les poids des biens gagés et vérifié la cohérence.

#### <u>Vérifications spécifiques</u>

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

#### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommé commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Toulouse par le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Toulouse du 27 mars 2019 pour le cabinet SYGNATURES SAS.

Au 31 décembre 2020, le cabinet SYGNATURES SAS était dans la 3ème année de sa mission.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions de Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de 1 'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par ['article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

#### En outre:

- •il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropries pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou Je contournement du contrôle interne ;
- •il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- •il apprécie le caractère approprie des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- •il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectes, l'existence ou non d'une incertitude significative liée a des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectes jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- •il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière a en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'orientation et de surveillance, remplissant les fonctions du Comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour 1 'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de 1 'audit,qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions duComité d'audit la déclaration prévue par 1 'article 6 du règlement {UE}) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 a L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Toulouse, le 2 mars 2022 SYGNATURES SAS

Laure Mulin

## **CONTACTS**



**TOULOUSE / SIÈGE** 



Crédit Municipal de Toulouse 29 rue des lois 31000 TOULOUSE



05.61.21.69.12



nouscontacter@credit-municipal-toulouse.fr www.credit-municipal-toulouse.fr



**MONTAUBAN / AGENCE** 



Crédit Municipal de Montauban 43-45 Boulevard Garrisson 82000 MONTAUBAN



05.63.03.22.50



agence-montauban@credit-municipal-toulouse.fr www.credit-municipal-toulouse.fr



